



# Le guide de la stratégie climatique

## Modèle d'organisation de projet

### 1. Forme d'organisation

L'organisation peut être prise en charge par les groupes suivants :

- **Groupe de pilotage** : le groupe de pilotage se compose de membres du conseil municipal ou communal. Il prend les décisions stratégiques en lien avec la stratégie climatique et garantit l'ancrage politique, la communication et le soutien associés.
- **Direction de projet** : la direction de projet incombe au service compétent. Celui-ci élabore la stratégie climatique (en concertation avec le comité technique) et est responsable de la planification et de la mise en œuvre du projet.
- **Comité technique** : le comité technique se compose des services internes à l'administration. Ceux-ci participent activement à l'élaboration de la stratégie climatique, fournissent les données requises et identifient les mesures possibles.
- Des acteurs rattachés à un secteur peuvent compléter et accompagner le comité technique. Dans les grandes communes et les grandes villes, un **groupe d'accompagnement** qui intègre ces acteurs peut en outre être mis en place.
- **Soutien externe** : au besoin, un soutien externe peut accompagner l'élaboration de la stratégie climatique.

## Représentation possible pour l'organisation

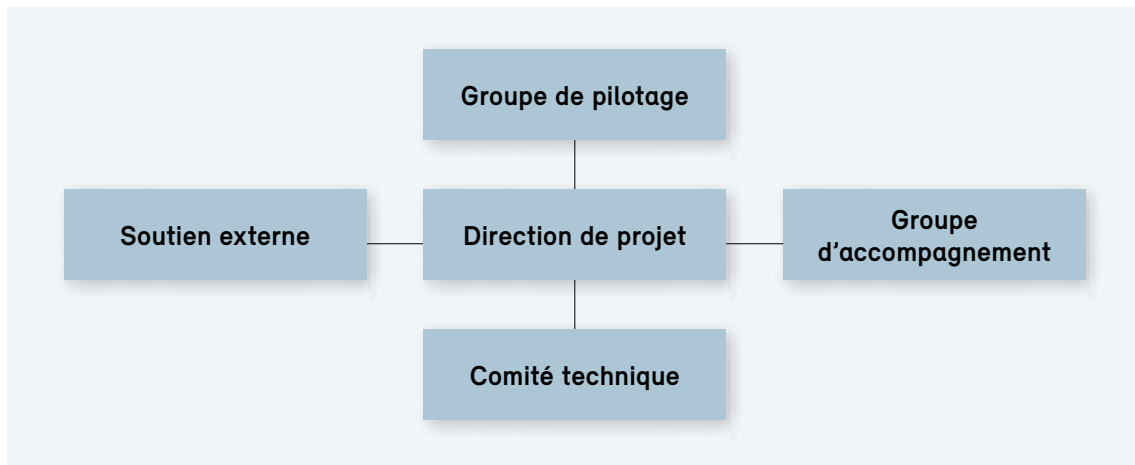


Figure 1. Organigramme (représentation hiérarchique) mettant en évidence les liens entre les différentes instances.

## 2. Intégration des acteurs

### 2.1 Identification des acteurs

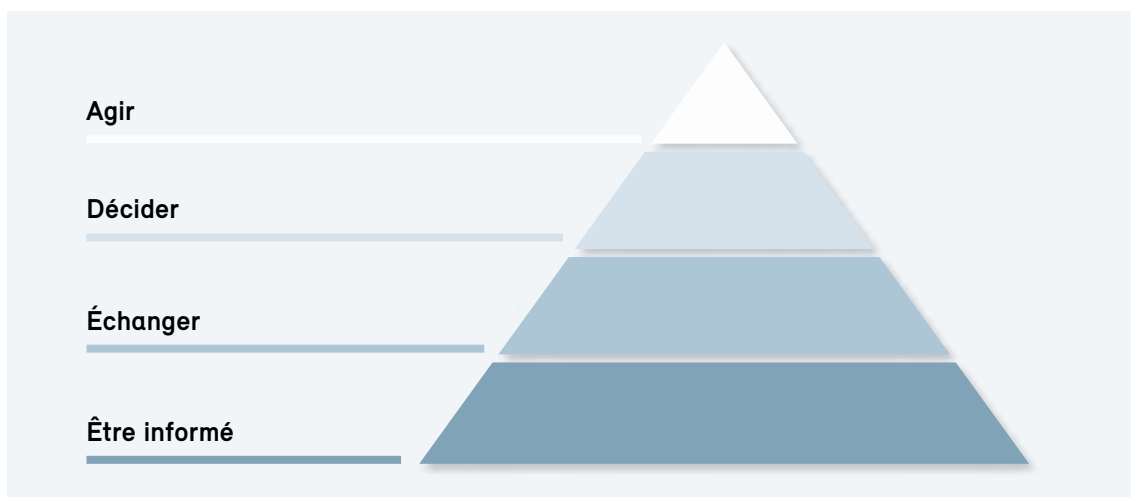
Rédiger une liste de l'ensemble des acteurs concernés par la stratégie climatique.

Acteurs :

- Conseil municipal ou communal : décideurs politiques qui donnent le mandat d'élaborer la stratégie climatique et adoptent cette dernière
- Commissions : domaines de l'énergie, du climat, de la nature et de l'environnement
- Services concernés internes à l'administration : spécialistes des secteurs concernés, par exemple
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre : protection de l'environnement, énergie (électricité, chaleur), planification communale, transports, services agricoles, etc.
  - Adaptation aux changements climatiques : construction, infrastructure, planification communale, gestion des eaux, entretien des espaces verts communaux, services agricoles, services de santé, tourisme, etc.
- Acteurs rattachés à un secteur : dans certains secteurs, parfois semi-publics, dans lesquels les communes ont conclu des contrats de prestations, par exemple
  - Approvisionnement en énergie et en eau, entreprises de transport, caisses de pension, etc.
- Représentantes de groupes d'intérêts : intérêts spécifiques dans certains secteurs, par exemple
  - Entreprises, associations, gestion immobilière (union des paysans, propriétaires forestiers, etc.)
- Population : ensemble de la population de la commune ou de la ville, pendulaires ainsi que visiteurs (tourisme)

### 2.2 Analyse des acteurs

Analyse des acteurs concernés et de leur implication dans l'élaboration de la stratégie climatique conformément au graphique ci-dessous.



Les différents acteurs peuvent, par exemple, être impliqués dans l'élaboration d'une stratégie climatique de la manière suivante.

	Agit	Décider	Échanger	Être informé
<b>Conseil municipal ou communal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancrer politiquement la protection du climat</li> <li>• Communiquer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les objectifs</li> <li>• Garantir le financement et les ressources humaines</li> </ul>		
<b>Commissions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les mesures</li> <li>• Assurer un suivi</li> <li>• Communiquer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer les actions requises</li> <li>• Planifier les mesures</li> <li>• Mettre en place un suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire la situation initiale</li> <li>• Définir les objectifs (élaborer une proposition)</li> <li>• Garantir le financement et les ressources humaines</li> </ul>	
<b>Services internes à l'administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des mesures</li> <li>• Assurer un suivi</li> <li>• Communiquer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer les actions requises</li> <li>• Planifier les mesures</li> <li>• Mettre en place un suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire la situation initiale</li> <li>• Définir les objectifs</li> <li>• Garantir le financement et les ressources humaines</li> </ul>	
<b>Acteurs rattachés à un secteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire la situation initiale</li> <li>• Planifier les mesures (fournir des feed-back)</li> </ul>	
<b>Représentantes et représentants de groupes d'intérêts</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier les mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer</li> </ul>
<b>Population</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une votation populaire</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer</li> </ul>

- L'implication des acteurs peut revêtir différentes formes, comme la participation à des séances du conseil municipal ou communal, des commissions ou des services internes à l'administration.
- Entretiens avec les commissions et les services internes à l'administration
- Ateliers participatifs avec les commissions, les services internes à l'administration et les représentantes de groupes d'intérêts
- Sondages auprès des représentantes de groupes d'intérêts et de la population
- Réunions d'information destinées aux représentantes de groupes d'intérêts et à la population